

Date de dépôt: 2 novembre 2005

Messagerie

Rapport

**de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition
« Sécurité et qualité de vie à Chancy »**

Rapport de M^{me} Stéphanie Ruegsegger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie à 6 reprises de novembre 2001 à février 2003, sous les excellentes présidences de MM. Jean Spielmann et Gilles Desplanches, en présence de M^{me} M. Kuhn (OTC), MM. Ph. Burri (OTC), F. Etienne (OTC), P.-A. Gennessy (OTC), Ph. Mathey (DIAE) et N. Levrat (DAEL). Le président du DIAE, R. Cramer, a également assisté à certaines séances. Le procès-verbal a été tenu par M. Yves Piccino et M^{me} Caroline Martinuzzi, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

La pétition, déposée en juillet 2001, émet cinq requêtes :

- interdire la traversée du village pour les plus de 3,5 t sauf pour les riverains ;
- assurer une sécurité efficace sur les passages piétons ;
- prendre des mesures pour éviter les excès de vitesse ;
- assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans tout le village par des sites propres ;
- réactiver le projet de route de contournement dans les meilleurs délais.

Elle est signée par 210 personnes.

Auditions :

27 novembre 2001, M^{me} Danièle Adereide et M. Alexandre Schlaefli, pétitionnaires

Les pétitionnaires indiquent que la circulation frontalière est en perpétuelle augmentation à Chancy. Cela ne devrait pas aller en s'améliorant, du fait du développement des villages français voisins. Or, la route qui traverse le village est étroite et de nombreux poids lourds y circulent, ce qui pose de réels problèmes de sécurité. Les pétitionnaires souhaitent donc la construction d'une route de contournement, seule solution crédible selon eux au problème de circulation à Chancy. A la question d'un député, ils indiquent qu'une autre pétition a bien été déposée il y a quelques mois sur cette même problématique ; celle-ci ne prônait néanmoins pas la même solution, et toutes les mesures prises depuis lors se sont révélées inopérantes, voire même contre-productives. Ils complètent leur information en soulignant que le problème majeur n'est pas celui de la vitesse mais bien celui du type de véhicules (poids lourds) qui empruntent cette route. Or, l'exploitation possible des gravières longeant la commune risque de plus de rendre ce problème encore plus aigu.

28 janvier 2003, M. P.-A. Gennessy, OTC

La présente audition a pour but de faire la lumière sur les mesures prises par le département concernant la problématique, ancienne, soulevée par la pétition. M. Gennessy indique que les comptages font état d'un passage de 5300 véhicules par jour au centre du village, dont 5% sont imputables au trafic poids lourds et 40% concentrés aux heures de pointe. Il relève également que l'OTC a élaboré un certain nombre de pistes pour résoudre le problème du trafic sur Chancy, allant de la revalorisation des transports collectifs à l'extension des horaires d'ouverture de la douane de Valleiry, en passant par la limitation potentielle et future du nombre de poids lourds (document en annexe).

4 février 2003, M. Jean Buhler, maire de Chancy

Après avoir remercié la commission de l'entendre à ce sujet, M. Buhler indique qu'actuellement, le problème du trafic pendulaire est venu s'ajouter à celui des poids lourds. La situation est donc particulièrement critique. Il convient également de préciser que tout le sud du village a été mis en zone gravières et que l'exploitation de ces dernières accentuera encore le

problème. Enfin, il relève qu'alors que de nombreuses communes ont pu obtenir des routes d'évitement, Chancy semble laissée pour compte. Pour mémoire, la commune a en effet déposé une demande allant dans ce sens en 1993 déjà, demande qui dort encore dans les tiroirs du DAEL. A la question d'un commissaire, M. Buhler confirme que le tracé souhaité permettra à la fois de raccorder le réseau menant aux gravières et collecter les voies desservant les futurs quartiers d'habitation. Cette route est estimée à 14 millions de F.

Discussion

En préambule des discussions, M. Cramer, président du DIAE, rappelle les conclusions du rapport du Conseil d'Etat sur l'analyse des nouvelles infrastructures routières pour le canton. Celles-ci relevaient notamment que la construction d'une route d'évitement à Chancy n'était pas prioritaire. Pour sa part, si cette pétition devait être adressée au Conseil d'Etat, il ne pourrait que donner les mêmes conclusions. Il rappelle de plus que Chancy n'a pas été oubliée des investissements cantonaux, puisqu'un mur de soutènement a été construit, pour un montant de 10 millions de F.

Certains commissaires (Verts, AdG et socialistes) partagent la position de M. Cramer. Néanmoins, une majorité estime qu'il convient de revoir la position du canton, dans la mesure où la situation de cette commune n'a fait qu'empirer et qu'un nouveau quartier d'habitation est en projet. Ils refusent en outre de mettre en opposition deux projets qui n'ont rien à voir entre eux, à savoir le mur construit avec la construction d'une route (au financement de laquelle la commune pourrait par ailleurs participer).

Deux propositions sont formulées, l'une de renvoi au Conseil d'Etat et l'autre de dépôt sur le bureau du Grand Conseil. **Mises aux voix, c'est la proposition de renvoi au Conseil d'Etat qui l'emporte par 9 voix (1 AdG, 2 PDC, 2 R, 3 L et 1 UDC) contre 6 (1 AdG, 3 S et 2 Ve) en faveur du dépôt sur le bureau du Grand Conseil.**

Pétition (1365)

« Sécurité et qualité de vie à Chancy »

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Il est difficile de dater et de mesurer le « ras-le-bol » des habitants de Chancy face aux nuisances du trafic routier de notre village de Chancy.

La pétition que nous vous remettons est signée par 210 habitants de la commune de Chancy. Elle montre à quel point la population est déçue, découragée face aux tergiversations politiques diverses qui tentent de prouver que tout a été fait ou que tout sera fait pour assurer une bonne qualité de vie dans notre village et cela depuis trente ans.

La réalité est la suivante: 85% de la population vit aux bords des deux axes routiers cantonaux (la route de Valleiry et la route de Bellegarde). Ces 85% de la population ont vu les nuisances augmenter en raison du développement des villages de France voisine. Tous les aménagements consentis par les autorités cantonales ont été sans effets notables tant pour la sécurité que pour les nuisances. Le dernier aménagement en sortie du village, côté Genève, qui devait permettre une diminution de la vitesse des véhicules, est tout aussi inutile que dangereux.

Au moment où il est question d'une mise en attente du projet de la route de contournement, nous aimerions porter à votre connaissance qu'elle est la **seule solution technique** qui permet de supprimer les nuisances pour presque 100 % des habitants. La pollution, le bruit, les dangers, les enfants dont la vie est mise en danger quotidiennement ne sont pas que des détails et la route de contournement ne fait pas que déplacer les problèmes. Elle résout tous les problèmes, et son intégration ne dépend que des moyens que l'on veut mettre pour sauvegarder le plateau de Chancy. L'argument de certains qui tendent à utiliser l'argument paysagistique voire écologique pour s'opposer à la route de contournement est sans fondement objectif puisque le plateau a été déclassé en zone de gravière (pour exploitation immédiate). Les autorités politiques ne peuvent donc utiliser ce dernier argument.

Notre pétition vous demande donc :

1. d'interdire la traversée du village pour les plus de 3,5 t sauf pour les riverains ;

2. d'assurer une sécurité efficace pour chacun des passages pour piétons, notamment sur les cheminements domicile-école ;
3. de prendre des mesures pour éviter les excès de vitesse ;
4. de prendre des mesures pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans tout le village afin que ceux-ci soient en site propre ;
5. de réactiver le projet final de la route de contournement dans les meilleurs délais en augmentant le budget de sa réalisation si nécessaire afin de garantir son intégration au plateau de Chancy ;

Nous souhaitons par cette pétition que tout soit mis en œuvre pour garantir la sécurité et la modération du trafic à Chancy.

Nous demandons également de considérer dans vos décisions visant à garantir une meilleure qualité de vie **l'étroitesse de notre village et le fait que les 85% de la population du village vivent à moins de 50 m des deux axes afin de garantir une meilleure qualité de vie pour tous.**

N.B. : 210 signatures

Comité « Sécurité et qualité de vie à Chancy »

p.a. M. Alexandre Schlaefli
Chemin des Bouveries 25
1284 Chancy

ANNEXE

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, Office des transports et de la circulation

Concerne: **circulation dans la traversée de Chancy**

Synthèse des travaux du groupe de travail transfrontalier

A l'initiative de M. Gérard Ramseyer, conseiller d'état, la Commission «transports et sécurité» du CRFG a décidé, lors de la séance du 24 avril 2001, d'instaurer un groupe de travail qui se penche sur la question du trafic de poids lourds dans le village de Chancy.

L'OTC a été chargé de conduire ces investigations transfrontalières, de concert avec les communes (Chancy et Pougny) et la DDE du département de L'Ain.

Quatre séances ont réuni ces différentes instances, ponctuées de campagnes de comptages de part et d'autre de la frontière, d'une évaluation des besoins en P+R et d'informations fournies tant par le service des douanes que par les exploitants de gravier franchissant la frontière.

Au terme de ces réflexions et discussions, les principales conclusions de la concertation entreprise peuvent se résumer par les suivantes :

a) Trafic poids lourd relatif aux transports de matériaux de construction :

Gravières de Sous-Conflan (Pougny)

- Soumettre toute nouvelle autorisation préfectorale d'exploiter future à un accord de contingentement limitant le nombre de passages journalier de camion, et la taille des véhicules, au travers du village de Chancy, cet accord devant être appliqué tant qu'un évitement du village ne sera pas réalisé.
- Transit des transports en provenance et à destination de la région de Bellegarde (trafic hors zone).
- Intervention auprès de la direction du III^e arrondissement des douanes suisses en vue d'une suppression du régime douanier dérogatoire qui

autorise le passage de camions par le pont de Chancy. L'itinéraire poids-lourds reliant la région de Bellegarde à Genève devrait alors obligatoirement emprunter les douanes de Meyrin ou Bardonnex qui correspondent aux grands axes routiers réalisés.

b) Transports collectifs et interfaces

Revalorisation de la gare de Pougny-Chancy

Le Canton de Genève, en collaboration avec les autorités françaises, la SNCF et les CFF, ont prolongé la desserte RER Cornavin - La Plaine jusqu'à Bellegarde sur les services d'heures de pointe (pendulaires), ce qui a valu la réouverture de la halte de Pougny-Chancy. Le succès de l'opération déterminera une extension espérée de la densité de cette desserte.

Parking d'échange de Pougny

La commune de Pougny, en accord avec la SNCF, étend le parking de la gare (route du Barrage) à 40 places réservées aux usagers de la ligne Bellegarde-Genève.

Douane de Valleiry

L'OTC intervient auprès du commandement du corps des gardes-frontière afin de garantir une extension des heures d'ouverture de la douane de Valleiry (5 h 30 au lieu de 6 h), de manière à rendre possible l'accès au premier train s'arrêtant à Pougny-Chancy depuis Valleiry (5 h 58) en direction de Genève.

Interface TPG-SNCF

L'OTC intervient auprès des autorités compétentes afin de garantir une desserte régulière et une coordination des horaires TPG desservant la gare de Pougny avec les horaires de la ligne Bellegarde-Genève.

Tarification

L'OTC intervient auprès du groupe « tarification » du DTPR afin d'englober au plus vite la gare de Pougny au sein de la communauté tarifaire (Unireso).

c) Réduction des nuisances dans le village de Chancy

Modération du trafic sur la route de Bellegarde

L'OTC et la commune de Chancy interviennent auprès du service des routes du DAEL afin d'élaborer et de concrétiser des mesures de modération assurant une meilleure sécurité au cœur du village de Chancy, mesures nécessaires tant qu'un évitement du village ne sera pas réalisé.

OTC-Pge / 16 octobre 2002